N° 2021-126

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS ARRONDISSEMENT DU RAINCY CANTON DE SEVRAN VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 39

Par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 20 novembre 2021 à 8 h 30, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents: 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (pouvoir à M. BEAUDEAU, puis arrivée au point n° 2021-124), M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON (partie au point n° 2021-131, puis pouvoir à Mme VERTÉ), Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE (arrivée au point n° 2021-136), M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration: 4

M. JIAR qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
M. VALLETON qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. LLEDO qui a donné pouvoir à Mme KASMI
Mme BEN HADJ KHALIFA qui a donné pouvoir à Mme RIGAL

Accusé de réception en préfecture 093-219300787-20211120-2021-126-DE Date de télétransmission : 25/11/2021 Date de réception préfecture : 25/11/2021

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET: FINANCES

Acompte sur la subvention 2022 accordée au Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV).

Délibération n° 2021-126

Democration in 2021 120

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 pour les Communes, Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que le vote de la subvention 2022 à l'Association CEPV (Comité d'Entraide du Personnel Villepintois) interviendra lors de l'adoption du Budget Primitif de la Ville en avril 2022,

Considérant que l'association devra honorer des dépenses lors du 1^{er} trimestre 2022,

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 09 novembre 2021, Après avis du Bureau Municipal du 09 novembre 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 38 VOIX POUR

DECIDE

ARTICLE 1: D'approuver le versement d'un acompte de 50 000 € sur la subvention 2022 allouée au Comité d'Entraide du Personnel

Villepintois (CEPV).

ARTICLE 2: Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de

1'exercice 2022 (article 6574).

Accusé de réception en préfecture 093-219300787-20211120-2021-126-DE Date de télétransmission : 25/11/2021 Date de réception préfecture : 25/11/2021

<u>ARTICLE 3</u>: De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 20 novembre 2021

Le Maire, 1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement Vidu Territoire Paris Terres d'Envol

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture 093-219300787-20211120-2021-126-DE Date de télétransmission : 25/11/2021 Date de réception préfecture : 25/11/2021

> DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES DIRECTION FINANCES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-126

Conseil Municipal du 20 novembre 2021

RAPPORTEUR: Madame PERRON

OBJET: I - FINANCES

4 - Acompte sur la subvention 2022 accordée au Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV).

En 2022, la Ville de Villepinte, conformément à la règlementation en vigueur, prévoit de voter son Budget Primitif 2022 avant le 15 avril 2022.

Pour permettre au Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV) de faire face aux dépenses prévues lors du 1^{er} trimestre 2022, il est proposé d'accorder, dans le cadre du Budget Primitif 2022, un acompte de 50 000 € sur la subvention de fonctionnement 2022.

Pour mémoire, la subvention 2021 allouée au Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV) était de 210 000 €.

Il convient de préciser que les relations entre la Commune et l'Association sont fixées par une convention adoptée par le Conseil Municipal du 02 février 2011.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le versement d'un acompte de 50 000 € sur la subvention 2022 allouée au Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV).

Avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 09 novembre 2021. Avis du Bureau Municipal du 09 novembre 2021.